

21.04.2012

Presidency Conclusions
of the Conference of Speakers of the European Union Parliaments
Warsaw, 20 – 21 April 2012

Introductory remarks:

1. The meeting of Conference of the Speakers of the European Union Parliaments was convened in Warsaw on 19 – 21 April 2012 upon the joint invitation of the Marshals of the Sejm and the Senate of the Republic of Poland. The meeting was attended by the Speakers (or their representatives) from 37 Houses of 24 European Union Member States and by the Vice-President of the European Parliament. The Conference was also attended by Speakers (or their representatives) of Parliaments of the 6 EU candidate countries. The representative of the Parliament of the Republic of Serbia attended the Conference for the first time after the Republic of Serbia had been granted candidate status in 2012. The Conference was co-chaired by Mrs Ewa Kopacz, Marshal of the Sejm, and Mr Bogdan Borusewicz, Marshal of the Senate.
2. The debate on “*The crisis of the European unity, what shall we do?*” was included in the agenda of the Conference at the request of the Speaker of the Assembly of the Republic of Portugal. Mr Donald Tusk, Prime Minister of the Republic of Poland and Mrs Maria Assunção Esteves, Speaker of the Assembly of the Republic of Portugal presented the introductory speeches.

3. Mrs Ewa Kopacz, Marshal of the Sejm of the Republic of Poland presented the point concerning *“The parliamentary control of the Common Foreign and Security Policy (CFSP) and the Common Security and Defence Policy (CSDP)”*. During their meeting in Brussels (4–5 April 2011) the Conference of Speakers of the European Union Parliaments had established the Inter-Parliamentary Conference for the Common Foreign and Security Policy (CSFP) and the Common Security and Defence Policy (CSDP), but agreement had not been reached on all the aspects related to the creation of the Conference. The Polish Presidency had initiated negotiations in order to reach a compromise on the unresolved issues. Mrs Ewa Kopacz, Marshal of the Sejm presented the course of those negotiations and the Presidency’s compromise proposal. Mr Bogdan Borusewicz, Marshal of the Senate presented the conclusions from the debate.
4. The Conference encompassed a “one plus one” session on *“Treaty on Stability, Coordination and Governance in the Economic and Monetary Union – implications for the European Union Parliaments”*; the topic was introduced by Mr Bogdan Borusewicz, Marshal of the Senate.
5. On Saturday 21 April 2012 the Conference focused on the topic *“The Parliament, public opinion and the media”*. The issue was presented by Mr André Flahaut, Speaker of the House of Representatives of the Kingdom of Belgium. Since that point of the agenda had not been discussed at the meeting of the Conference of Speakers of the European Union Parliaments in Brussels in 2011, the Conference had decided to postpone it to the next meeting of the Conference of Speakers of the EU Parliaments.

With regard to the point “The crisis of the European unity, what shall we do?”:

1. Speakers pointed to the fact that the current crisis in the European Union, which had not only an economic and financial dimension, but also a social dimension, contributed to aggravating problems related to European integration and might eventually impair the internal cohesion of the Union.

2. Speakers stressed that the scale of the crisis and its multi-sided nature required that the discussion on the future of the European Union should be conducted in a structured, rational and concrete manner, since only in such way could it become an effective instrument in the fight for the European unity.
3. Speakers noted that the European Union was based on common values shared by all and on trust, and that its goals could be only achieved through common will of the Member States. That is why solving the current European integration problems required political support from all the participants of the European project.
4. Speakers stressed that the difficult moment in which the European Union now found itself should be used as a catalyst for pro-European action.
5. Speakers agreed that successful implementation of the European project required an enhanced effort to restore balance as well as measures aimed at restoring confidence amongst the European Union citizens.
6. Speakers underlined that restoring momentum to the European project was not possible without taking into account the social dimension, hence it was necessary to take swift and determined measures to fight unemployment.
7. Speakers noted that the Treaty of Lisbon had strengthened the role of the national Parliaments and of the European Parliament, all of which could now play a more active role in the debate and initiatives aimed at deepening European integration. The national Parliaments and the European Parliament should act within their remit to help rebuild a coherent and solidarity-based European Union.
8. Speakers agreed that the European Union needed responsible and cooperating parliaments, which should assume the role of leaders and architects of integrated Europe.

With regard to the point “The parliamentary control of the Common Foreign and Security Policy (CFSP) and the Common Security and Defence Policy (CSDP)”:

The Speakers stressed the need for swift start of the work of the Inter-Parliamentary Conference for the Common Foreign and Security Policy and the Common Security and Defence Policy (hereinafter referred to as "Inter-Parliamentary Conference"), which was established by the decision of the Conference of the Speakers adopted during its meeting in Brussels in April 2011. Therefore the Conference of Speakers has supplemented the Conclusions of the Presidency as follows:

- a. An Inter-Parliamentary Conference for the Common Foreign and Security Policy (CFSP) and the Common Security and Defence Policy (CSDP) is set up, in the spirit of the new parliamentary dimension of the Lisbon Treaty. The Inter-Parliamentary Conference is composed of delegations of the national Parliaments of the EU Member States and the European Parliament. This conference replaces the existing COFACC and CODACC meetings.
- b. Each of the EU Parliaments autonomously takes decisions on the composition of its delegation. The national Parliaments are represented by delegations composed of 6 Members of Parliament each. In the case of Parliaments consisting of two Chambers, the number of members of the delegation shall be allocated according to their internal agreement. The European Parliament is represented by a delegation composed of 16 Members of Parliament.
- c. Each national Parliament of a candidate country and each European member country of NATO (excluding those covered by sub-paragraph (b)) can be represented by a delegation composed of 4 observers.
- d. The Inter-Parliamentary Conference shall meet once in every six months in the country holding the six-monthly Council Presidency or in the European Parliament in Brussels. The Presidency shall decide the matter. Extraordinary meetings shall be held when deemed necessary or urgent.
- e. The meetings shall be presided over by the national Parliament of the Member State holding the rotating Council Presidency, in close cooperation with the European Parliament.
- f. The Inter-Parliamentary Conference secretariat shall be provided by the national Parliament of the Member State holding the 6-month Presidency

of the Council, in close cooperation with the European Parliament and the previous and the next Presidency.

- g. The High Representative for Foreign Affairs and Security Policy of the European Union shall be invited to the meetings of the Inter-Parliamentary Conference in order to set out the outlines and strategies of the common foreign and defence policy of the European Union.
- h. The Inter-Parliamentary Conference may adopt non-binding conclusions by consensus.
- i. The Inter-Parliamentary Conference shall approve its rules of procedure and working methods on the basis of the aforementioned principles.

The Conference of Speakers recommends conducting a review of these arrangements for the Inter-Parliamentary Conference after two years from its first meeting, and submitting conclusions from such review by the relevant Presidency of the Conference of Speakers of the European Union Parliaments.

With regard to the point “Treaty on Stability, Coordination and Governance in the Economic and Monetary Union – implications for the European Union Parliaments”:

1. The Speakers discussed the signing of the Treaty on Stability, Coordination and Governance in the Economic and Monetary Union, aimed at ensuring the stability of the Eurozone and strengthening economic governance in the European Union. They agreed that the entry of the Treaty into force should help to overcome the economic crisis in the EU and ensure financial stability in Europe.
2. Bearing that in mind and having regard to the different constitutional requirements of Member States, the Speakers shared information on the ratification of the Treaty and the implementation of its provisions in Member States. They underlined that the rules enshrined in the Treaty should be fully respected, while at the same time these rules have to be implemented by the national parliaments in their budget responsibility.
3. The Speakers noted the potential of cooperation agreements between national governments and their parliaments to address social and economic issues of concern to citizens.

4. In the light of Article 13 of the Treaty, the Speakers stressed that cooperation between the national parliaments and the European Parliament should play an important role in the process of economic coordination and governance in the EU.

With regard to the point “Parliament, the public opinion and the media”:
--

1. The Speakers agreed that the media should play a crucial role in the functioning of parliamentary democracy, where the free press was the best guarantee of a free parliament, and where each MP’s freedom of speech was a fundamental principle.
2. The Speakers stressed that conducting studies on the presence of parliamentary topics in the media both in individual member states and on the European level would allow a quantifiable assessment of the impact of different types of media.
3. Noting the conclusions of the Meeting of Secretaries General held in Warsaw on 6 February 2012, the Speakers underlined the importance of ensuring maximum transparency and the most accurate and timely information on parliamentary activities by providing the relevant data online in freely accessible ways and formats, while promoting the adoption of open, common international standards favouring the treatment and re-use of the published data by all parties concerned.

With regard to IPEX (Interparliamentary EU Information Exchange):

1. The Speakers welcomed the conclusions from the meeting of the Secretaries-General of national Parliaments of the EU Member States and of the European Parliament concerning taking measures aimed at ensuring human as well as financial and technical resources in the parliaments to help them ensure timely and reliable submission of documents and information to IPEX. It has the aim to intensify the use of new functionalities available on the IPEX website and to enhance the transparency of the data published on that website.

2. The Speakers expressed their support for further development of IPEX in order to make it an even more credible tool of interparliamentary cooperation.

With regard to ratification of the Treaty of Accession with Croatia:
--

1. The Speakers welcomed the signing of the Treaty of Accession with Croatia, on the basis of which Croatia would become a member of the European Union in July 2013.
2. The Speakers therefore urge the EU Members States and their national parliaments to conclude the ratification processes at the earliest convenience in order to facilitate the accession of Croatia as planned

21.04.2012

Conclusions de la Présidence
Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne
Varsovie, 20 – 21 avril 2012

Remarques préliminaires :

1. La Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne s'est tenue à l'invitation conjointe des Maréchaux du Sejm et du Sénat de la République de Pologne à Varsovie, du 19 au 21 avril 2012. Les Présidents (ou leurs représentants) de 37 chambres de 24 États membres de l'Union européenne ainsi que le Vice-président du Parlement européen ont participé à la Conférence. Les Présidents (ou leurs représentants) des six pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne ont également pris part à la Conférence. Pour la première fois, une représentante du Parlement de la République de Serbie a également participé à la Conférence, ce pays ayant obtenu le statut de pays candidat en 2012. La conférence a été présidée conjointement par Mme Ewa Kopacz, Maréchal du Sejm, et M. Bogdan Borusewicz, Maréchal du Sénat.
2. Le débat relatif à « *la crise de l'unité européenne, comment réagir?* » a été introduit au programme de la Conférence à la demande de la Présidente de l'Assemblée de la République portugaise. Les discours d'introduction ont été prononcés par M. Donald Tusk, Premier ministre de la République de Pologne, et Mme Maria Assunção Esteves, Présidente de l'Assemblée de la République portugaise.
3. Le thème relatif au « *contrôle parlementaire de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC)* » a été

présenté par Mme Ewa Kopacz, Maréchal du Sejm de la République de Pologne. Lors de la réunion à Bruxelles (les 4-5 avril 2011), la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE a institué la Conférence interparlementaire pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la politique de sécurité et de défense (PSDC). Toutefois, les Présidents n'ont pas abouti à un accord sur tous les aspects relatifs à l'établissement de cette conférence. La Présidence polonaise avait commencé les négociations en vue d'élaborer un compromis sur les questions non-résolues. La Maréchal du Sejm a présenté le déroulement de ces négociations ainsi que la proposition de compromis de la présidence. Les conclusions de la discussion ont été présentées par le Maréchal du Sénat.

4. La Conférence a donné lieu également à une session organisée selon le format « un plus un » et intitulée « *Le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire : les implications pour les parlements de l'Union européenne* » dont l'introduction a été présentée par M. Bogdan Borusewicz, Maréchal du Sénat.
5. Le samedi 21 avril 2012, la Conférence a abordé le thème « *Parlement, opinion publique et médias* » introduit par M. André Flauhaut, Président de la Chambre des représentants du Royaume de Belgique. Ce point n'ayant pas été réalisé pendant la Conférence des Présidents à Bruxelles en 2011, il a été décidé de reporter le débat sur ce thème à la présente Conférence des Présidents des Parlements de l'UE.

Concernant le thème relatif à la « la crise de l'unité européenne » :

1. Les Présidents ont remarqué que la crise actuelle dans l'Union européenne, qui a autant une dimension économique et financière que sociale, fait approfondir les problèmes de l'intégration européenne et peut affecter la cohésion interne de l'Union.
2. Les Présidents ont souligné que l'importance de la crise et sa complexité imposent que la discussion concernant l'avenir de l'Union européenne soit menée d'une manière structurée, raisonnable et concrète car ce n'est que de cette manière qu'elle deviendrait un instrument efficace dans la lutte pour l'unité européenne.

3. Les Présidents ont noté que l'Union européenne est fondée sur des valeurs partagées par tous et sur la confiance, et que la réalisation de ses objectifs n'est possible que grâce à la volonté commune des États membres. Pour résoudre les problèmes actuels concernant l'intégration européenne, il est donc nécessaire d'obtenir le soutien politique de toutes les parties prenantes du projet européen.
4. Les Présidents ont insisté qu'il fallait profiter du moment difficile que traverse l'Union européenne aujourd'hui pour stimuler les actions en faveur de l'Europe.
5. Les Présidents ont reconnu que la réalisation efficace du projet européen exigeait un effort renforcé pour retrouver l'équilibre ainsi que des mesures visant à rétablir la confiance des citoyens de l'Union européenne.
6. Les Présidents ont souligné que le projet européen ne pouvait pas être relancé sans prendre en compte la dimension sociale et qu'il était donc nécessaire de prendre des mesures fermes et rapides pour lutter contre le chômage.
7. Les Présidents ont noté que le Traité de Lisbonne a renforcé le rôle des parlements nationaux et du Parlement européen, ce qui leur permet de s'impliquer plus activement dans le débat et prendre des initiatives visant à approfondir l'intégration européenne. Les parlements nationaux et le Parlement européen, dans le cadre de leurs compétences, devraient contribuer à la reconstruction d'une Union européenne cohérente et solidaire.
8. Les Présidents ont reconnu que l'Union européenne avait besoin des parlements responsables et travaillant ensemble pour s'acquitter de leur rôle en tant que leaders et architectes de l'Europe intégrée.

Concernant le « contrôle parlementaire de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) » :

Les Présidents ont souligné la nécessité d'initier rapidement les travaux de la Conférence interparlementaire pour la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de sécurité et de défense commune (ci-après « Conférence interparlementaire ») instituée par la décision de la Conférence des Présidents lors de leur réunion en avril 2011 à Bruxelles. Par conséquent, les Présidents des Parlements ont complété le texte des conclusions de la présidence sur cette question:

- a. Dans l'esprit de la nouvelle dimension parlementaire du Traité de Lisbonne, il est institué une Conférence interparlementaire pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la politique de sécurité et de défense commune (PSDC). La Conférence interparlementaire est composée de délégations des parlements nationaux des États membres de l'Union européenne et du Parlement européen. Cette conférence remplace les réunions existantes de la COFACC et de la CODACC.
- b. Chaque parlement de l'Union européenne prend, de manière autonome, les décisions sur la composition de sa délégation. Les parlements nationaux sont représentés par les délégations composées de six parlementaires. En ce qui concerne les parlements bicaméraux, l'attribution des places dans la délégation se fait sur la base d'un accord interne. Le Parlement européen est représenté par une délégation composée de seize membres du Parlement.
- c. Chaque parlement national d'un État candidat à l'adhésion ainsi que de chaque pays européen membre de l'OTAN (sauf pour ceux visés au point b) peut être représenté par une délégation composé de quatre observateurs.
- d. La Conférence interparlementaire se réunit une fois par semestre dans le pays qui assure la présidence semestrielle du Conseil ou au Parlement européen à Bruxelles. La présidence en décide. La Conférence peut tenir des réunions extraordinaires en cas de nécessité ou d'urgence.
- e. La présidence des réunions est assurée par le parlement national de l'État membre qui assure la présidence rotative du Conseil en étroite coopération avec le Parlement européen.
- f. Le secrétariat de la Conférence interparlementaire est assuré par le parlement national de l'État membre qui assure la présidence semestrielle du Conseil en étroite

coopération avec le Parlement européen ainsi qu'avec la présidence précédente et la présidence suivante.

- g. Le Haut Représentant de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité est invité aux réunions de la Conférence interparlementaire et elle y expose les lignes directrices et les stratégies de la politique étrangère et de défense commune de l'Union européenne.
- h. La Conférence interparlementaire peut adopter par consensus des conclusions non contraignantes.
- i. Sur la base des principes énoncés ci-avant, la Conférence interparlementaire approuve son règlement d'ordre intérieur et ses modalités de fonctionnement.

La Conférence des Présidents recommande qu'une revue de la formule adoptée pour les travaux de la Conférence interparlementaire soit réalisée deux ans après sa première session et que les conclusions en soient présentées par la présidence correspondante de la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne.

Concernant « le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire : les implications pour les parlements de l'Union européenne » :

1. Les Présidents ont débattu de la signature du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire dont l'objectif est d'assurer la stabilité dans la zone euro et de renforcer la gouvernance économique de l'Union européenne. Ils sont convenus que l'entrée en vigueur du traité devrait contribuer à surmonter la crise économique au sein de l'UE et à assurer la stabilité financière en Europe.
2. Considérant ce qui précède et compte tenu des exigences constitutionnelles différentes des États membres, les Présidents ont échangé des informations relatives à la ratification du traité et à la mise en œuvre de ses dispositions dans les États membres. Ils ont souligné que les principes inscrits dans le traité devaient être pleinement respectés mais qu'en même temps ces principes devaient être mis en œuvre par les parlements nationaux dans le cadre de leur responsabilité budgétaire.

3. Les Présidents ont noté les possibilités offertes par des conventions de coopération entre les gouvernements nationaux et leurs parlements en vue de s'occuper des questions économiques et sociales qui préoccupent leurs citoyens.
4. À la lumière de l'article 13 du traité, les Présidents ont souligné que la collaboration entre les parlements nationaux et le Parlement européen doit jouer un rôle important dans la coordination et la gouvernance économique de l'UE.

Concernant « Parlement, opinion publique et médias » :
--

1. Les Présidents ont reconnu que les médias ont un rôle clé à jouer dans le fonctionnement de la démocratie parlementaire, dans laquelle la liberté de la presse constitue la meilleure garantie de la liberté parlementaire, et la liberté d'expression pour chaque parlementaire en constitue le principe fondamental.
2. Les Présidents ont souligné que les études sur la présence de la thématique parlementaire dans les médias, au niveau de chaque pays et au niveau européen, permettraient de quantifier l'importance des différents types de médias.
3. Prenant note de conclusions de la réunion des Secrétaires généraux qui s'est tenue à Varsovie le 6 février 2012, les Présidents ont souligné qu'il était important d'assurer que les informations sur les activités parlementaires soient communiquées avec la transparence et l'exactitude maximales ainsi que dans les délais requis, notamment grâce à la mise à disposition en ligne des données pertinentes par des voies et dans des formats librement accessibles, tout en favorisant l'adoption des normes internationales ouvertes et communes qui facilitent le traitement et la réutilisation des données publiées par les parties concernées.

Concernant l'IPEX (échange interparlementaire d'information concernant l'UE) :
--

1. Les Présidents ont salué les conclusions de la réunion des Secrétaires généraux des parlements nationaux des États membres de l'UE et du Parlement européen concernant

les mesures à prendre en vue d'assurer les ressources humaines, financiers et techniques nécessaires au sein des parlements nationaux afin de les aider à assurer la transmission fiable et dans les délais des documents et des informations à l'IPEX. Ceci a pour objectif d'intensifier l'utilisation des nouvelles fonctionnalités du site internet IPEX et d'améliorer la transparence des données y contenues.

2. Les Présidents ont exprimé leur soutien à la poursuite du développement de l'IPEX pour en faire un outil de collaboration interparlementaire encore plus fiable.

Concernant la ratification du traité d'adhésion avec la Croatie :

1. Les Présidents ont salué la signature du traité d'adhésion de la Croatie qui permettra à ce pays de devenir État membre de l'Union européenne en juillet 2013.
2. Dans ce contexte, les Présidents insistent pour que les États membres de l'UE et leurs parlements nationaux concluent le processus de ratification le plus rapidement possible afin de faciliter l'adhésion de la Croatie comme prévu.